

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Nos conditions générales de vente sont censées être connues et acceptées par l'acheteur. Elles prévalent toujours sur les conditions d'achat de nos clients. Toute clause contraire ne nous engage que si nous l'avons acceptée préalablement et par écrit.

- **Droits de reproduction - Droits d'auteur :**

Sauf stipulation expresse, les droits de reproduction ne sont jamais concédés pour les créations. Considérant les dispositions légales en matière de propriété artistique et industrielle et de concurrence déloyale, tous les modèles, croquis, compositions, créations graphiques, interprétations, dispositions, etc. en quelque technique que ce soit, créés par le fournisseur resteront son unique propriété et ne pourront être ni contrefaits, ni réimprimés.

Leur reproduction ou imitation sous une forme quelconque et par quelque procédé que ce soit, lorsqu'elle est réalisée sans autorisation préalable des ayants droits, constitue une contrefaçon ou un acte de concurrence déloyale. Le non respect de cette clause entraîne, le cas échéant, une action en justice comme dit ci-après.

Lorsqu'une facture est établie avec la mention «cession de création et vente des droits de reproduction» le client devient seul propriétaire de ladite création dès règlement de la facture.

Lorsque nous reproduisons un sigle, modèle, dessin, création, objet, slogan, formule ou graphisme (cette énumération, n'étant en aucun cas limitative), à la commande du client, celui-ci est toujours supposé en posséder les droits et nous décharge, vis-à-vis des véritables propriétaires de ce droit.

- **Mise au net :**

La remise du bon à tirer, projet, signé et daté, dégage le fournisseur de toute responsabilité du chef d'erreurs ou d'omissions constatées avant et après la réalisation des travaux. Il reste la propriété du fournisseur et fait preuve en cas de litige.

- **Commande :**

Au moment de la réalisation, le fournisseur se réserve le droit de modifier légèrement le projet pour des raisons pratiques, esthétiques et pour autant que l'aspect général de la réalisation n'en soit pas modifié, affecté.

En cas d'offres combinées, le fournisseur n'est pas tenu de livrer une partie des marchandises à un prix égalant la partie correspondante du montant global de l'offre.

Toute réalisation commandée par le client qui ferait l'objet d'une demande d'annulation en cours de fabrication, laissera le fournisseur libre d'accepter l'annulation de la commande et libre de facturer l'état d'avancement du travail avec un minimum de 30% du montant total de la commande.

- **Délais et tolérances :**

Les délais seront respectés au mieux, mais n'étant qu'indicatifs, ne pourront en aucun cas entraîner l'annulation, même partielle, des commandes ou donner lieu à une indemnité quelconque.

Les modifications communiquées verbalement ou par téléphone, seront exécutées au risque du client.

Le fournisseur n'est responsable en aucun cas des retards de livraison résultant des modifications apportées à la commande initiale.

La parfaite concordance des couleurs à reproduire ainsi que la parfaite invariabilité des encres, de l'encrage ainsi que du repérage entre le projet et la réalisation ne peuvent être garanties ni sujettes à aucunes réclamations, indemnités.

Des différences propres à la nature du travail à exécuter sont expressément acceptées par le client.

- **Réclamations :**

Les marchandises et travaux voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même s'ils sont expédiés franco ou contre remboursement. Les frais de port et d'emballage sont à la charge du client. Toute réclamation pour être valable, doit être faite dans les cinq jours de la réception.

Il en est de même pour les factures, notamment au point de vue quantité et prix, sans préjudice à ce qui est dit aux 1 et 8. Toute facture signée «pour accord et réception» accuse l'acceptation des marchandises et travaux. Il en est de même dès réception du paiement. En aucun cas, une réclamation ne pourra être prise en considération si les travaux ou marchandises ont été totalement ou partiellement utilisés : les défauts d'une partie de la livraison ne donnent pas droit au client de refuser la totalité de la fourniture. Aussi des conditions générales ici reprises.

- **Garanties :**

1. Toute garantie que pourrait donner le vendeur sur un de ses produits ne peut avoir pour lui d'autres conséquences que de l'obliger à réparer à l'endroit de son choix, ou s'il le préfère, à remplacer le matériel défectueux sans indemnités ou dommages et intérêts quelconques.

2. La réparation ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger la garantie.

3. Chaque placement prématuré d'une enseigne, d'un panneau, d'une réalisation publicitaire, sans autorisation nécessaire se fait au risque de l'acheteur. Les démarches ou les frais résultant seront portés en compte au client. Le vendeur ne peut en aucun cas être responsable quant à la solidité, l'état ou la façon dans la construction de l'immeuble, destiné à supporter l'installation. Il en est de même pour l'état des terrains destinés à la pose de panneaux publicitaires. Il ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dégradations, chutes ou détériorations quelconques pouvant survenir à des tiers du fait du mauvais état de la partie du bâtiment, du terrain supportant la réalisation publicitaire.

Le client supportera en outre la responsabilité des sinistres survenant par cause des tiers, par le vent dépassant 83 km/heure (23m/s) ou intempéries exceptionnelles.

- **Quantités :**

Pour tout les imprimés réalisés directement ou indirectement par nous, il y a lieu de tenir compte d'une tolérance de quantité, en plus ou en moins, de 10%.